



Programme de pare-neige substitutif

Directives

Que pouvez-vous faire?

La mise en place de pare-neige est une partie importante du programme d'entretien des routes de la Ville en hiver.

Qu'est-ce qu'un pare-neige?

Des pare-neige convenablement situés préviennent l'accumulation de neige et de glace sur les routes et aident à les garder sécuritaires l'hiver en améliorant la visibilité des automobilistes. La Ville d'Ottawa installe présentement des pare-neige traditionnels en lattes de bois sur de nombreux kilomètres le long de son réseau routier.

Qu'est-ce qu'un pare-neige substitutif?

La Ville d'Ottawa a entrepris un projet pilote au cours de l'hiver 1996-1997 pour déterminer si les rangs de maïs et les rangées d'arbres pouvaient servir de solution de rechange à l'installation de pare-neige traditionnels. Cet hiver-là, des rangs de maïs ont été laissés sur pied à cinq endroits et ont assuré la même protection que les pare-neige réguliers en lattes de bois. Au cours des années suivantes, le programme a pris de l'ampleur et s'est avéré, jusqu'à présent, une façon économique pour la Ville de garantir une chaussée plus sécuritaire pour les automobilistes pendant les mois d'hiver.

Les avantages d'un pare-neige substitutif

Le maïs sur pied et les arbres sont des solutions avantageuses, si l'on tient compte des coûts élevés liés à l'installation, à l'enlèvement, à la réparation, au remplacement et à l'entreposage des pare-neige traditionnels. Ils sont un moyen économique de garder nos routes sécuritaires et d'éviter l'accumulation de neige et de glace pendant l'hiver. En outre, le maïs permet de dissiper les inquiétudes que soulève risque de dommages aux réseaux de drainage souterrain, causés parfois par l'installation de pare-neige en lattes de bois.

Comment participer

En association avec la Ville d'Ottawa, les propriétaires de champs de maïs sont encouragés à participer au Programme de pare-neige substitutif afin d'aider à assurer la sécurité de nos routes pendant les mois d'hiver. Ils sont

incités à laisser sur pied pendant tout l'hiver plusieurs rangs de maïs adéquatement situés à la place de pare-neige traditionnels. Pour que le pare-neige de maïs soit efficace, les propriétaires doivent laisser une bande de six à douze rangs parallèles à la chaussée, à peu près 20 mètres du bord de la route. Dans les secteurs non agricoles, la Ville d'Ottawa encourage les propriétaires à planter des arbres afin de couper le vent le long des routes. La distance entre le bord de la chaussée et la plantation d'arbres devrait être 15 fois la hauteur de la plantation à maturité.

Indemnité

La Ville d'Ottawa compensera le propriétaire pour la valeur marchande du maïs non récolté et pour le travail supplémentaire nécessaire pour laisser les tiges de maïs dans le champ. Le montant de la compensation doit avoir été fixé avant la participation au programme.

Les arbres comme solution de rechange aux pare-neige

La Ville d'Ottawa souhaite vivement s'associer aux propriétaires intéressés à planter des arbres pour couper le vent le long de leurs terres qui jouxtent la route.

La plantation d'arbres offre plusieurs avantages :

- Un plus beau paysage le long de la route;
- Un habitat pour la faune;
- Des exigences d'entretien minimales, une fois l'arbre bien établi.

Pour en savoir plus au sujet de votre participation au Programme de pare-neige substitutif, veuillez communiquer avec :

La Ville d'Ottawa

Centre d'appels 24 heures, au 580-2400